

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, Émilie MORINAUD et Gaëlle POMME-CASSIEROU
MM. Olivier DOUHAUD, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Alain DESTREGUIL à M. Régis PLANET
M. Didier FENEANT à M. Jean-Luc MARCHAIS

Absents : M. Yann POUVREAU, Laurent RAVET et Thierry THIBAUDEAU

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 9

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
1 - Modification des statuts du SDEER,
2 - Examen du bilan et compte de résultat 2022 de la SEMIS,
3 - Convention constitutive du groupement de commandes : Mission de médecine préventive et professionnelle,
4 - Réévaluation des tarifs des concessions au cimetière,
5 - DM n° 1 : Amortissements,
6 - Refonte du RIFSEEP au sein des services de la commune,
7 - Questions diverses,
8 - Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives, l'Agglo

En préambule, Monsieur le maire évoque la situation politique nationale. Au niveau local, l'analyse des résultats des élections européennes qui se sont déroulées le 9 juin 2024 montre un rejet des partis traditionnels. L'action des élus locaux doit tenir compte de l'inquiétude manifestée lors de ces élections. A l'échelle communale, la prise en compte des difficultés de chacun de nos administrés a toujours été et restera une priorité.

La dissolution de l'Assemblée nationale voulue par le Président de la République qui s'en est suivie apporte de nouvelles incertitudes.

Il faudra attendre le second tour, le 6 juillet prochain pour connaître la répartition des sièges au parlement et attendre la nomination du nouveau gouvernement.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Laurence BESSON est nommée secrétaire de séance.

1 - Modification des statuts du SDEER

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que le Comité syndical du SDEER a décidé en avril 2024 de modifier les statuts du SDEER pour que les groupements et établissements des communes membres puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur cette modification.

Le Conseil donne un avis favorable à la modification énoncée à l'unanimité des présents :

Ont voté pour : 11

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

2 - Examen du bilan et compte de résultat 2022 de la SEMIS

Monsieur le maire rappelle qu'une convention avait été passée avec la SEMIS en date du 13 janvier 1988 pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée.

Au 31 décembre 2022, la SEMIS dispose d'une créance envers la commune, correspondant au cumul déficitaire des résultats annuels depuis l'origine de l'opération,

Ainsi, le solde de l'engagement de la commune envers la SEMIS s'établit comme suit :

Solde débiteur de l'engagement conventionnel au 31/12/2021	Déficit au 31/12/2021	Solde débiteur de l'engagement conventionnel au 31/12/2022
- 19 757,40 €	- 2 880,98 €	- 22 638,38 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le bilan 2022 présenté par la SEMIS.

Ont voté pour : 11	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

3 - Convention constitutive du groupement de commandes : Mission de médecine préventive et professionnelle

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la mission de médecine préventive et professionnelle est confiée à l'APAS dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la ville de Saintes et Saintes Grandes Rives L'agglomération. Le contrat arrivant à échéance fin 2024, il est proposé aux communes de constituer un nouveau groupement de commandes afin de choisir l'entreprise chargée des prestations de services relative à la mission de médecine préventive et professionnelle.

Le Conseil municipal approuve la proposition de groupement de commandes, à l'unanimité des présents :

Ont voté pour : 11	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

4 - Réévaluation des tarifs des concessions au cimetière

Monsieur le maire explique qu'un comparatif de tarifs des concessions avec les communes aux alentours a été réalisé. Il en ressort que les tarifs sont globalement similaires à l'exception des concessions pleine terre ou caveau, nettement inférieur aux communes voisines.

Monsieur le maire propose de réévaluer les tarifs uniquement des concessions pleine terre/caveau et les enfus.

Le Conseil municipal approuve les tarifs suivants :

<u>CONCESSION PLEINE TERRE/CAVEAU/ENFEU</u> 1 emplacement renouvelable pour 30 ans : 150 €	<u>COLUMBARIUM</u> 1 case pour 15 ans : 200 € 1 case pour 30 ans : 400 €
<u>CAVURNE</u> 1 caverne pour 30 ans renouvelable : 300 € Plaque de granit facultative : 100 €	<u>JARDIN DU SOUVENIR</u> Gratuité pour la dispersion des cendres

Ont voté pour : 11	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

5 - DM n° 1 : Amortissements

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que la provision prévue au budget pour passer les écritures d'ordre relative aux amortissements de l'année est insuffisante de 108 €.

Il propose donc de prendre une décision modificative et passer l'écriture suivante pour réaliser les amortissements :

Compte 681-042	+ 108 €
Compte 2805-040	+ 108 €

et pour rééquilibrer le budget, l'écriture suivante :

023 Virement de section à section - 108 €
021 Virement de section à section - 108 €

Le Conseil municipal approuve la proposition de décision modificative, à l'unanimité des présents :

Ont voté pour : 11	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

6 - Refonte du RIFSEEP au sein des services de la commune

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'une refonte du régime indemnitaire des agents municipaux a été engagée. La modification majeure proposée est la mensualisation de l'IFSE qui était jusqu'à aujourd'hui versée annuellement. La proposition de délibération soumise au comité social territorial du centre de gestion a reçu un avis favorable le 27 juin 2024. Monsieur le maire propose donc de valider les modifications du régime indemnitaire des agents comme suit : versement de la part IFSE mensuellement, versement de la part CIA annuellement.

Le Conseil municipal approuve la proposition de refonte du RIFSEEP à l'unanimité des présents :

Ont voté pour : 11	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

7 - Questions diverses

- Un point est effectué sur l'organisation du scrutin des élections législatives. Le changement de lieu pour le bureau de vote dans la salle de motricité de l'école s'est déroulé correctement.

- La municipalité a programmé une réunion avec les employés communaux le 11 juin. L'ordre du jour a permis d'évoquer l'organisation du temps de travail, les différents dispositifs mis en place par la commune sur le régime indemnitaire, sur la prévoyance et les autres avantages sociaux.

- Madame DURAND fait un compte-rendu du dernier conseil d'école en date du 25/06/2024.

- La commune de Bussac va répondre à l'appel à projet en vue de la réalisation de son atlas de la biodiversité. Le dossier sera préparé par monsieur Douhaud, conseiller municipal, en collaboration avec monsieur Jérôme Bonche de l'association Environat. Une délibération d'engagement sera proposée au prochain conseil municipal.

- Madame Besson informe le conseil des démarches en cours en vue de la reprise des concessions abandonnées dans le cimetière. Le problème de l'entretien de ces espaces, tant qu'ils n'ont pas été récupérés par la commune pose problème.

- Un radar pédagogique a été installé sur la RD114 en centre bourg. Les informations collectées permettront d'analyser plus finement le comportement des conducteurs.

- Madame Briand fait le point sur l'organisation de la descente des caisses à savon prévue le 17 août. Cette manifestation est mise en place en partenariat avec l'association Scène ouverte.

8 - Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives, l'Agglo

Pas d'actualité.

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h10.

Le secrétaire de séance

Laurence BESSON



Le Maire,

Jean-Luc MARCHAIS

